

Section d'Ille-et-Vilaine

Tel : 02-99-79-80-73 - **Site** : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>
courriel : fo.dr5ip35@dgfip.finances.gouv.fr

**CAPL N°1 DU 5 JANVIER 2012 :
Mouvement de mutation au 1^{er} mars 2012**

La note de service du 21 septembre 2011 fixe les modalités d'exécution du mouvement de mutations et de réintégrations des inspecteurs de la filière gestion publique à effet du 1^{er} mars 2012.

La proposition de mouvement local tient compte notamment des vœux, de la situation administrative et personnelle des candidats, des caractéristiques des emplois vacants et de l'expérience professionnelle des candidats.

La DRFIP 35 a privilégié l'ancienneté administrative des candidats, dans la perspective d'unification des règles de gestion. Ainsi, les demandes internes des inspecteurs ne sont plus privilégiées.

5 postes vacants au 1^{er} mars 2012

- services de direction : 2 postes dont 1 au PIAA
- TCA : 2 postes
- Trésorerie de Vitré

Les arrivées externes dans le département

La DRFIP accueillera le 1^{er} mars 2012, 5 nouveaux collègues pour occuper les postes suivants : TCA ; direction DSPL ; direction contrôle budgétaire régional ; trésorerie de Vitré

Les mutations internes au département : 5 candidats

Sur 5 demandes de mutation au sein du département, 3 ont été satisfaites. Les postes pourvus sont les suivants : PIAA ; direction division immobilier logistique ; direction DAEE.

La CAP nationale de validation des mouvements de mutation se réunira le 26 janvier 2012.

A noter : désormais, le nom des collègues ne peuvent plus apparaître sur les sites des organisations syndicales. Pour avoir connaissance des agents mutés, proposés, promus, merci de prendre contact avec nos élus ou la permanence syndicale.

Votre élue FO : Christine RODRIGUEZ (permanence syndicale, tél. 02 99 79 80 73)

BULLETIN D'ADHESION

**SYNDICAT
FO-DGFIP**

**NOM-----
GRADE-----**

DRFIP 35

AFFECTATION-----

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP

Fait à----- le-----

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.